

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 21554 - 2018 B 02121 - 842 429 326 - 13 TELECOM



N° 15948 et 04
Formulaire obligatoire (article 302 chapitre
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise		13 TELECOM		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		16 B PETIT CHEMIN D'AIX 13120 GARDANNE			
SIRET		8 4 2 4 2 9 3 2 6 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le 31.12.2022
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles				
	Fonds commercial*	010	012		
	Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*	028	030		
	Immobilitisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres* (3)	072	074	12 653	12 653
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	4 541	4 541	
Charges constatées d'avance*	092	094			
	Total II	096	098	17 194	17 194
	Total général (I + II)	110	112	17 194	17 194
PASSIF					Exercice N NET I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		1 066
	Résultat de l'exercice		136		14 161
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		15 727
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		584
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		883
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		1 467
	Total général (I + II + III)		180		17 194
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 512	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015) A-Bo du Code général d'imposition		Désignation de l'entreprise 13 TELECOM		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018			
				Exercice N clos le 31.12.2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209			
		services*		215			
				217	36 234		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	
	Production immobilisée*				222		
	Subventions d'exploitation reçues				224		
	Autres produits				226		
					230		
					232	36 234	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 377		
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier, - immobilier)		242	19 978		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFF et CVAE*)		243	718		
	Rémunérations du personnel*			244			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250			
	Dotations aux amortissements*			252			
	Dotations aux provisions			254			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
			262				
			264	22 073			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					36 234		
Total des charges d'exploitation (II)					22 073		
F - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	14 161		
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
				300			
Impôts sur les bénéfices*				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	14 161		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	14 161		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux et associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
					997		
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelle (44, septies)		986	ZFU-TE (44, octies et octies A)	987	342		
Régime d'entreprise en difficulté (44, septies)		981	JÉI (44, septies A)	989			
ZRD (44, bis septies)		127	ZRR (44, quinquies bis)	138			
Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 bis septies)		991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44, quinquies bis)		345					
HUD (art. 44, septies bis)		992	Zone de développement prioritaire (44, septies bis)	993			
					350		
Dont divers	(réance due au report en arrière du déficit)			346			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39, decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39, decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1	352	14 161	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				Déficit col.2	356		
Déficits antérieurs reportables* 7 291						360	7 291
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	370	6 870	372
				Déficit col.2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobili- sations corporel- les	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		Autres	410		412		414		416					
		Terrains	420		422		424		426					
		Constructions	430		432		434		436					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
		Installations générales, agencements, aménagement divers	450		452		454		456					
		Matériel de transport	460		462		464		466					
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
		Immobilisations financières	480		482		484		486					
	TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobili- sations corporel- les	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
		Autres	500		502		504		506					
		Terrains	510		512		514		516					
		Constructions	520		522		524		526					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
		Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546					
		Matériel de transport	550		552		554		556					
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL		570		572		574		576					
	III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL						596	585	597	599					

2022 INFORCE 4 3

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2013-NO-FSD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 13 TELECOM							Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 10 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations corporelles	700		705			2		
Terrains	710		715			3		
Constructions	720		725			4		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5		
Inst. générales agencement imm. div.	740		745			6		
Matériel de transport	750		755			7		
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		786
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		7 291				
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice (2)		983		7 291				
Déficits imputés		984		0				
Déficits de l'exercice		860		0				
Total des déficits restant à reporter		870		0				
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI		325		dont cotisations facultatives Abalelin		381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380
N° du centre de gestion agréé								388
Montant de la TVA collectée								374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD) déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF-SD.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 11 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	13 TELECOM		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le :	01.01.2022	et clos le :	31.12.2022
		Durée en nombre de mois :	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :			376
dont apprentis			657
dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Variation positive des stocks			111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois	<input type="checkbox"/> 022	Effectifs au sens de la CVAE *	<input type="checkbox"/> 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			<input type="checkbox"/> 026
Période de référence	<input type="checkbox"/> 024		<input type="checkbox"/> 160
Date de cessation			<input type="checkbox"/> 186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés ».

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) N° cant *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

SIREN 8 4 2 4 2 9 3 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 TELECOM

ADRESSE (voie) 16 B PETIT CHEMIN D'AIX

CODE POSTAL 13120 VILLE GARDANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire,
art. 31 de l'ann. III de l'CGI
N° de dépôt

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

SIREN

8 4 2 4 2 9 3 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 TELECOM

ADRESSE (voies) 16 B PETIT CHEMIN D'AIX

CODE POSTAL 13120 VILLE GARDANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALS DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

© 2022 INFORCE s.a

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SI)

13 TELECOM

SAS au capital de 500 Euros

Siège social : CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR, 16 B PETIT CHEMIN D AIX,
13120 GARDANNE
RCS 842429326

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2023

Les associés de la société 13 TELECOM au capital de 500 Euros, se sont réunis au siège social : CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR, 16 B PETIT CHEMIN D AIX, 13120 GARDANNE

Sont présents :

Nom et Prénom	Qualité	Nb Actions
Monsieur HAMDY SAMIR	Président / Actionnaire	500

Sur un total de parts de 500

L'assemblée est présidée par Monsieur HAMDY SAMIR, Président, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- ❖ Le rapport de gestion du Gérant,
- ❖ Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- ❖ L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022,
- ❖ Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

La Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- ❖ Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022
- ❖ Quitus de gérance
- ❖ Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- ❖ Rémunération de la Gérance
- ❖ Pouvoir pour formalités
- ❖ Questions diverses

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022, s'élevant à 14161 €, de la manière suivante :

Report à nouveau14161 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération brute allouée du Président au cours de l'exercice pour un montant de 0 €, outre le remboursement de ses frais.

La société continuera de prendre en charge ses cotisations sociale obligatoires et facultatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture ; a été signé par la gérance et les associés.

Monsieur HAMDI SAMIR

